

Contrat de Création Graphique Social Média Brand

Description :

Le contrat de conception graphique est un contrat de prestation de service. En effet, Wapistudio met en œuvre ses compétences pour exécuter l'œuvre graphique.

Le contrat stipule des clauses importantes relatives à l'exploitation de l'œuvre graphique et à la propriété intellectuelle.

Le contrat entre les soussignés :

Prestataires :

Adresse :

Email du Prestataire :

Tél du prestataire :

Et le client :

Client :

Adresse :

• Immatriculée au registre du commerce et des sociétés sous le numéro d'immatriculation.

.....

E-mail du Client :

Tél du Client :

Personne à Contacter :Tél du contact client :

E-mail du Contact Client :

Ci-après désigné comme « le Client ».



ARTICLE 1 : Objet du contrat

Le présent contrat a pour objet la réalisation graphique wapistudio pour le compte du Client.
le client choisit l'un des packs de services suivants :



ARTICLE 2 : Exécution de la prestation

Le Prestataire exécute l'œuvre graphique conformément aux stipulations mentionnées à l'article 1er du présent contrat.

La prestation est réalisée en deux étapes :

- Le Prestataire a jusqu'au [3] Jours pour l'Analyse de besoins.
- Le Prestataire a jusqu'au [5] Jours maximums pour Concevoir l'œuvre.

L'œuvre sera réalisée aux formats numériques suivants : .JPG, .PNG, .PDF.

1. Pour chaque prestation le client a droits à deux propositions si nous n'avons pas encore défini une charte pour les visuels du Client
2. Une nouvelle proposition, fait objet d'une charte graphique,
3. La prestation donne droit à (4) modifications majeurs par créa, une modification supplémentaire elle est facturé à 1000 ^{FCFA}/heure de travail



ARTICLE 3 : Durée & Délais

Nous nous engageons à délivrer l'œuvre graphique sous un planing d'accord avec le client. Le contrat produira ses effets au jour de la signature pour une durée au choix de :

3 Moi

6 Mois

12 Mois

Et prendra fin en fonction de la durée énumérée ci-dessus.

Les parties conviennent d'un commun accord de l'achèvement définitif de l'œuvre graphique.

Éventuellement : le non respect de délais de livraisons est une amende de - 3% sur le montant global. Chaque prestation supplémentaire fait objet d'une nouvelle prestation

ARTICLE 4 : Obligation du prestataire

Le Prestataire exécute une prestation de qualité. Il met au service du Client son professionnalisme, Le Prestataire s'oblige à exécuter la prestation dans les délais.

ARTICLE 5 : Obligation du client

Le Client s'engage à produire au Prestataire tous les moyens **Financiers (Paiement) / informations nécessaires/la validation dans les délais** à la réalisation de l'œuvre graphique dans le respect des délais mentionnés par le présent contrat.

Le Client s'engage au paiement du prix conformément aux délais stipulés dans le contrat.

ARTICLE 6 : Exploitation de l'œuvre

Le Prestataire consent à l'exploitation de l'œuvre par le Client sous les formes suivantes :

- une exploitation **sur Internet**. Le Client s'oblige à respecter l'intégrité de l'œuvre graphique. Le Client ne peut procéder à une modification de l'œuvre définitive.

ARTICLE 7 : Propriété intellectuelle

Tous les supports de l'œuvre mentionneront clairement le nom et la qualité du Client.

ARTICLE 8 : Conservation de l'œuvre

Le Client veille à la sauvegarde et à la conservation de l'œuvre.

ARTICLE 9 : Responsabilité

En cas de mauvaise exécution ou inexécution des obligations, la partie défaillante est responsable. Nous ne sommes pas responsable de tout fichier Client ayant subi des détériorations.



ARTICLE 10 : Résiliation

La mauvaise exécution ou l'absence d'exécution des obligations par l'une des parties du présent contrat aura pour conséquence l'envoi d'une lettre de mise en demeure afin de s'exécuter.

Il sera procédé à la résiliation du contrat de conception graphique, dans les 15 jours suivant la réception de la mise en demeure restée sans effet.

Le solde des sommes dues sera établi au prorata de la prestation exécutée.

ARTICLE 11 : Prix

Le Client s'engage à procéder au paiement du montant du PACK choisi énuméré dans l'article 1 du présent contrat comme suit :

- 5000 FCFA frais d'inscription et 50% du montant à la signature du présent contrat; 50% autres 30 jours après la signature du contrat; +3% comme amende du non respect du paiement. Via les moyens de paiements suivants :

Virement Bancaire

Transfert d'argent Mobile.....

Paiement en espèce avec Facture/ reçu de paiement

Paiement en ligne via :

ARTICLE 12 : Juridiction compétente et droit applicable

Le droit applicable au présent contrat de conception graphique est le droit Camerounais.

Le Tribunal de Grande Instance deauront compétence pour trancher les litiges.

Fait en deux exemplaires, le à

Signature du Prestataire

Signature du Client

lu et approuvé

lu et approuvé

